

**DELIBERATION n° 19 - 2018****En date du 10 Avril 2018****Portant sur le vote du budget « annexe » 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Héléne, SANCHEZ Marie Héléne, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

**Absents excusés :**

LACORRE Séverine, VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

Suite à la mise en place du budget annexe, le budget annexe 2018 sera équilibré comme suit :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 46 141.70 €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 962 700.00 €.**
  - Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
  - Vu la notification des bases fiscales,
  - Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
  - Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal.

**Mr le Maire propose de soumettre au vote le budget par section.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la section fonctionnement du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :**

**Section de Fonctionnement**

<b>PRESENTATION PAR CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Charges à caractère général	11 500.00	
Charges de personnel	0.00	
Autres charges de gestion courante	0.00	
Atténuation de produits	0.00	
Charges financières	4 000.00	

Charges exceptionnelles	0.00	
Virement à la section d'investissement	30 641.70	
Dotations aux amortissements et provisions	0.00	
Ventes, Produits fabriqués, prestations		33 800.00
Produits issus de la fiscalité		0.00
Subventions d'exploitations		0.00
Autres produits de gestion courante		0.00
Atténuation de charges		0.00
Produits financiers		0.00
Produits exceptionnels		0.00
Résultat reporté 002 RF		12 341.70
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>46 141.70</b>	<b>46 141.70</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la section d'investissement du budget primitif Annexe 2018 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

**Section d'Investissement**

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses d'équipement	936 700.00	
Total des dépenses financières	26 000.00	
Opérations patrimoniales 041	0.00	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	0.00	
Résultat reporté 001	0.00	
Total des recettes d'équipement		912 128.30
Total des recettes financières		0.00
Virement de la section de fonctionnement		30 641.70
Opération d'ordre de transfert entre sections		0.00
Opérations patrimoniales 041		0.00
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		0.00
Résultat Reporté 001 RI		19 930.00
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES</b>	<b>962 700,00</b>	<b>962 700,00</b>



Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 10 Avril 2018  
Pour le Maire le 1<sup>er</sup> adjoint,



- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le ..... Transmis en préfecture le ... 17 AVR. 2018